laissant toute sa place à l'autonomie et à la responsabilité des équipes mais également en évaluant les résultats obtenus et les progrès accomplis par les élèves.

5-5 Dans les cas où ces remédiations n'auront pas suffi, il sera proposé à tous les élèves présentant en fin d'école primaire de grandes difficultés dans la maîtrise du langage, de la lecture ou de l'écriture, un stage de remise à niveau entre la fin du CM1 et le commencement de la scolarité au collège. Ces stages pourront se dérouler pendant les vacances et seront assurés par des enseignants volontaires qui recevront une rémunération complémentaire à cette fin.

5-6 Dans les écoles enfin, où la difficulté scolaire est la plus récurrente, le principe « plus de maîtres que de classes » pourra être retenu et la relation avec les familles renforcée.

6°) Renouveler les missions de l'école maternelle :

6-1 Les missions de l'école maternelle seront redéfinies en fonction des âges d'accueil. Aussi, dans les domaines de l'apprentissage du langage, du développement physique et de l'autonomie, une véritable progressivité sera mise en œuvre de la Petite section à la Grande section, en fonction des besoins de chaque enfant.

6-2 Il faut donner à l'école mater-

nelle un programme qui respecte mieux sa spécificité en matière pédagogique et, comme pour l'école élémentaire, un programme compréhensible par tous. Ce programme s'attachera notamment à mieux définir les objectifs de la Grande section d'école maternelle et ainsi son rôle dans la scolarité.

6-3 Enfin la formation des personnels enseignants en maternelle doit être renforcée. Il faut donc que, dans le cadre de la formation initiale, lors des deux premières années d'exercice, mais aussi en formation continue, de véritables modules de formation consacrés à l'école maternelle soient proposés. Ils permettront aux nouveaux professeurs des écoles de se doter des outils nécessaires à l'exercice de leur métier.

Commentaires du SNUipp

15 % d'élèves en situation de grande difficulté à l'école élémentaire : ce chiffre est insupportable. Les enseignants des écoles travaillent à faire reculer l'échec scolaire. Le SNUipp considère qu'il est urgent d'engager une transformation de l'école qui vise à la réussite de tous les élèves. Il formule de multiples propositions en ce sens.

L'ensemble des propositions ministérielles, en l'état, apparaissent comme peu crédibles par rapport à l'objectif affiché de diviser par 3 le nombre d'élèves en grande difficulté à l'issue de l'école élémentaire.

L'annonce de la mise en place du principe « plus de maîtres que de classes », de la volonté de « donner à l'école maternelle un programme qui respecte mieux sa spécificité pédagogique » ou de « la refonte du dispositif d'évaluation des élèves » qui est actuellement marqué par la confusion correspond à certaines de nos revendications.

En revanche la notion de priorité absolue à l'apprentissage de la langue francaise ne risque-t-elle pas de se traduire par la diminution de l'enseignement des mathématiques, des sciences, de l'éducation artistique, de l'EPS, de l'histoire géographie ? La définition de temps d'accompagnement éducatif ne risque-telle pas d'exclure du temps scolaire certaines matières et la prise en compte des difficultés scolaires ? L'absence de référence aux RASED, à la formation continue et aux dispositifs de classe passerelle et de scolarisation de moins de trois ans est inquiétante.

Le SNUipp-FSU portera toutes ses propositions en matière de réussite scolaire, de transformation de l'école et de conditions d'exercice du métier.

Il considère que l'annonce de « permettre des investissements de long terme » ou mettre en place le dispositif « plus de maîtres que de classes » exige, pour être crédible, une toute autre politique budgétaire de la part du gouvernement.

J-N G.

Suppression du samedi matin

a réunion du 18 janvier a exclusivement porté sur le point 4 du document ministériel (organisation du temps de service des enseignants), qui n'avait jusqu'à présent fait l'objet d'aucune discussion avec le ministère.

Le SNUipp a réaffirmé et argumenté sur, notamment, la nécessité de trois heures de concertation, de la prise en compte de la charge de travail.

Le ministère a annoncé que le volume de temps de concertation évoluerait avançant le chiffre de 54 heures année devant élèves (ce qui se traduit par une demi-heure de concertation et/ ou de la formation et une heure trente d'actions auprès des élève par semaine*). Il a précisé que l'annonce définitive du ministre interviendrait lors de la dernière réunion du vendredi 25 jan-

La discussion a également porté sur la méthode de régulation du dispositif. Le SNUipp a rappelé qu'il souhaite que

le conseil des maîtres prenne les décisions et **DÉBAT SUR LA SUPPRESSION** qu'un cadre national ou VESCOURS LE SAMEDI. à défaut des indications nationales précisent la répartition

des 2 heures hebdomadaires dégagées (72 heures annuelles) afin de limiter au maximum les différences d'appréciation des

Le SE et le SGEN partagent la demande de temps de concertation mais ne sont pas favorables à un cadrage national des volumes horaires et limitent la régulation à la validation des dispositifs par les IEN.

BUH .. POURQUOI

LE SAMEDI?

IL FAUTBIEN

COMMENCER

parun

JOUR

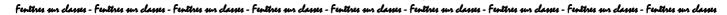
Même si le ministère a évolué, les propositions formulées restent très éloignées de nos demandes notamment en

> matière de temps de concertation et de prise en compte de l'alourdissement de la charge de travail.

> Plusieurs points n'ont pas été abordés : maternelle, rural, remplaçants, ...

Des réunions bilatérales sont prévues en milieu de semaine prochaine avant la réunion conclusive du 25.

* ces volumes s'apprécient de manière annuelle



SNUipp-Guyane ---- page 6

L'évolution du métier d'inspecteur du premier degré

Je suis content, je pilote!

A la mémoire de Paul DUPAS et de Victor HOST

I est des mots qui s'imposent progressivement sous l'effet de modes, de techniques de communication, d'objectifs politiques souvent implicites, qui sont issus de domaines très différents de celui qui les absorbe et qui deviennent des évidences indiscutables. Il est devenu ringard de les remettre en cause, de rechercher leur fondement, de s'interroger sur leur sens. Ils s'imposent alors contribuant au règne de l'apparence et au renforcement du formalisme aux dépens du réel. Le mot "pilotage" est de ceux-là. Il permet de se donner l'illusion d'un regain de prestige de la fonction. Associé à l'indispensable tableau de bord et à l'ordinateur portable, il donne l'apparence du sérieux, de la compétence, de l'importance, de la responsabilité. Je pilote, j'ai beaucoup d'indicateurs sur mon tableau de bord - plus j'en ai et mieux c'est- je fais régulièrement ma check list, je corrige les bugs, j'affirme que je sais croiser les items, j'affiche avec power point évidemment, je commente, je justifie tout techniquement, donc je suis responsable. On me dit d'ailleurs, sous le sceau de l'anonymat, que, dans la grande école de cadres de l'Education Nationale, au cœur

de la belle région Poitou-Charentes, sous l'influence du Futuroscope, du virtuel et des gadgets, on ne jure que par le pilotage et les tableaux de bords, les camemberts et les histogrammes, les diagnostics et les plans.

Je ne suis plus inspecteur, je suis pilote, céconomiste, technicien très supérieur, et je

suis content. D'ailleurs, on peut me demander toujours plus d'évaluations, je suis toujours d'accord, j'en propose parfois moi-même, car j'ai compris que sans évaluation, sans estimation, sans calculs statistiques savants, je ne peux pas piloter

Et je finis par croire, cela me fait du bien, que je pilote vraiment. J'en profite pour me rapprocher de Simon, mon petit fils, qui pilote vraiment sur ses multiples simulateurs. L'inspection, c'est ringard. Je travaille désormais sur les résultats des élèves, je prends mon pied en les décortiquant et en imaginant des programmes de remédiation, même si les apprentissages n'ont pas été "médiés", ils seront, je n'en doute pas, "remédiés" puisque je l'aurai déclaré et que j'aurai répondu à toutes les enquêtes. J'enjoliverai un peu pour faire comme tout le monde et parce que ce que l'on me demande, c'est de prouver que c'est bien et que les circulaires ministérielles sont

bonnes. Je serais bien incapable de faire moi-même ce que j'exige des autres, mais c'est normal. On ne demande pas au directeur d'usine de savoir fraiser une pièce ou graisser la machine.

Je suis fatigué mais j'ai un beau mé- ■

tier. Je donne aussi les autorisations d'absence. Occasionnellement, j'annonce que Madame Jules sera inspectée entre le 15 à 8h et le 30 à 17h (hors les dimanches), ce que je ne supporterais pas pour moi-même mais ce qui justement me permet de m'affirmer comme chef. J'ai de très nombreuses réunions, plus j'en ai, plus je suis important, même si je râle

mon temps et que je rate tous les concerts et tous les films, toutes les ré-unions de mon syndicat et quelques doux moments de bonheur.

parce que la réunionnite dévore

Le métier a terriblement changé en 20 ou 30 ans, mais c'est normal, l'école a tellement changé ellemême, n'est-ce pas? Et je n'y suis pas pour rien puisque j'ai piloté le changement.

Je travaille. Je travaille soir et matin, dimanche et fêtes. J'ai pris mes dossiers et mon ordinateur pour les vacances...

Je m'endors sur mes lauriers et mes angoisses.

Soudain, une voix m'interpelle, lointaine. Je la reconnais, c'est bien celle de Paul, mon inspecteur "de quand j'étais instit", qui est au paradis des inspecteurs. Je vois sa tête à la Léo Ferré et je

revois ses emportements. Il n'avait rien d'un valet, lui, et il pensait, lui. Manifestement, il n'est pas content. Il a son regard des mauvais jours:

"Et les enfants? Tu les vois encore? Tu les observes? Tu as remarqué que celui-là s'ennuie, que celui-ci ne comprend rien, que l'autre rêve, que l'instit', pardon, le professeur d'école, professe pour les 5 gamins formatés du premier rang? As-tu regardé ce qu'ils font vraiment? S'ils s'expriment? S'ils dialo-

ccasionnellement,

j'annonce que Ma-

dame Jules sera inspec-

30 à 17h (hors les di-

manches), ce que je ne

supporterais pas pour

moi-même mais ce aui

iustement me permet de

m'affirmer comme chef.

tée entre le 15 à 8h et le

guent entre eux ? S'ils pensent et peuvent dire ce qu'ils ont pensé ? Tu as vu que celui-ci est au bord des larmes ? Et l'autre là, le petit malin, avec son regard vif, mauvais élève intelligent qui se fout du monde et qui se demande ce que tu fais là et à quoi tu sers?

Et le prof ? Tu le regardes ? Tu notes ce qu'il

dit ? Absorbé par la lecture des livrets d'évaluation et des statistiques, tu ne vois pas qu'il fait cours, qu'il explique, qu'il ne comprend pas que les élèves ne comprennent pas? Il s'use pour rien, je te le dis. Si tu crois qu'il va changer quand tu lui auras mis tes camemberts sous le nez, que tu lui auras défini ses objectifs comme le fait le directeur de la banque pour ses démarcheurs, tu te trompes...

Et pourquoi tu ne prends pas un peu la classe pour réorienter l'activité, pour mettre en évidence que les capacités de réflexion des enfants, notamment de ceux qui sont en difficulté, sont sous-estimées, pour donner de la matière à l'entretien que tu auras ensuite, pour faciliter la réflexion sur les représentations et sur les choix pédagogiques, pour montrer que tu es vraiment un expert et que, même expert, tu peux te planter? Ah, oui, tu ne sais pas. Tu causes et tu pilotes...

Il y a pourtant bien longtemps que je t'ai dit qu'il fallait absolument observer l'acte pédagogique, sa réalité, comprendre les raisons des choix des praticiens pour espérer les faire évoluer, comprendre le réel pour tenter d'aller vers l'idéal?"

Bon, voilà qu'il me ressort du Jaurès, Condorcet va arriver... Et Freinet, et l'OCCE, et le GFEN, et Don Bosco, et Montessori, et le polonais Korczak, et Fernand Deligny... Et lui, dont il ne parlera pas mais qui savait si bien mettre en évidence toute l'intelligence potentielle des enfants pauvres, étouffée aujourd'hui par l'évaluationnite aigue. Je me souviens bien, mon cher Paul. Comme un autre de mes maîtres, Victor

HOST, directeur de recherche à l'INRP, tu me disais simplement : "Il y a trois types d'activités nécessaires à l'école :

1° des activités de construction des savoirs et des compétences par les élèves eux-mêmes placés dans des situations de recherche, de tâtonnement, d'expression/communication, de comparaison des procédures, de réflexion, de raisonnement, de justification des suppositions... de fabrication d'outils mentaux...

2° des activités d'exercice, d'entraînement, de fixation, de réinvestissement...

3° des activités d'évaluation... Aujourd'hui, 90% du temps scolaire sont occupés par les activités de type 2 et 3.

Toutes les activités de remédiation et toutes les activités d'aide aux devoirs sont de type 2, c'est-à-dire qu'elles ne sont que plâtre sur des jambes de bois... Pour améliorer la réussite scolaire, il faudrait au moins 50% du temps pour des activités de type 1 et donc une sérieuse réduction du temps d'enseigne-

'ai vu des tonnes

J de power point sur

les performances des

élèves, avec des gra-

phes magnifiques et

de jolies couleurs, et

même avec des arai-

gnées qui descendent

n'en ai jamais vu sur

les pratiques pédago-

des plafonds, à en

avoir la nausée. Je

aiques des ensei-

lotons.

anants. Mais puis-

qu'il faut piloter, pi-

ment collectif frontal. Et la remédiation n'a de sens que si elle est de type 1..."

Paul, tu avais déjà raison. Comment peut-on améliorer les performances des enfants si l'on n'est pas capable d'analyser les pratiques des maîtres et de les faire évoluer? D'ailleurs, quand j'interroge mes collègues: Comment on fait pour piloter?, les réponses sont souvent floues et fuyantes. J'ai vu des tonnes de power point sur les performances des

élèves, avec des graphes magnifiques et de jolies couleurs, et même avec des araignées qui descendent des plafonds, à en avoir la nausée. Je n'en ai jamais vu sur les pratiques pédagogiques des enseignants. Mais puisqu'il faut piloter, pilotons. Piloter par les résultats des élèves sans savoir piloter les pratiques des enseignants... cela relève du gag. Or, comme le disait fort justement un expert, Claude THELOT, malgré la compétence des inspecteurs et des pilotes, on ne sait pas ce qui se passe réellement dans les classes...

Le vrai problème, derrière l'écran de fumée commode et snob du pilotage, n'est-il pas d'accompagner les enseignants à voir clair dans leurs représentations et leurs pratiques professionnelles et à mettre leurs actes en accord avec leurs valeurs?

Merci Paul de m'avoir réveillé une fois encore! Je vais me ranger du pilotage et de statistiques qui n'ont pas de sens et tenter de rester proche des enseignants pour les comprendre et les accompagner, les aider à faire mieux l'école. Ne t'inquiète pas. Je ne veux pas être pilote, je résiste et je m'indigne, tu sais que je n'ai jamais été un valet, même avec toi. Je veux être inspecteur, autant que possible intelligent, autant que possible sensible et humain... Mais je te le dis : ce n'est pas facile aujourd'hui face à l'adversité déguisée, à la complaisance colorisée et à la gloire du pilotage!

Pierre FRACKOWIAK, IEN

NBI pour les enseignants non spécialisés en CLIS

ne collègue non spécialisée de l'Allier exerçant en CLIS a obtenu satisfaction au tribunal administratif de Clermont-Ferrand le 4 octobre 2007 en ce qui concerne le versement de la NBI de 27 points que perçoivent les collègues spécialisés exerçant en CLIS. Le gain pour cette collègue est très important puisque, bien que l'administration ait opposé la déchéance quadriennale, la collègue a gagné le paiement de 4 années de NBI.

L'interprétation du ministère en la matière est en effet que cette NBI ne peut être versée qu'aux enseignants spécialisés de CLIS.

Deux jugements en Conseil d'état ont servi de base à l'argumentaire développé pour faire valoir cette NBI aux non spécialisés :

 - l'arrêt n° 258702 du Conseil d'état en date du 15 décembre 2004, demandant l'abrogation du décret 91-1229 du 6/12/1991 instituant la NBI, au motif que cette NBI ne concerne que les fonctionnaires titulaires ; le conseil d'état annulant le rejet implicite du ministère sur cette demande, il en découle que la NBI peut être versée à des fonctionnaires stagiaires, donc non spécialisés ;

- l'arrêt n° 278877 du Conseil d'état en date du 5 avril 2006, à la demande d'une fonctionnaire d'une collectivité territoriale, d'où il découle que la NBI n'est liée qu'aux emplois exercés et non pas limités par des considérations de corps ou cadre d'emploi ou grade, ce qui exclut la condition du diplôme ;

Le tribunal de Clermont-Ferrand précise que "si l'administration peut subordonner l'occupation de certaines fonctions à la détention de certains diplômes sanctionnant la détention de qualifications particulières, elle ne peut, lorsqu'elle confie ces fonctions à des agents ne remplissant pas les conditions de diplômes qu'elle a elle-même posées, les priver de la NBI attachée à l'exercice

effectif de ces fonctions. "

Le ministère ne semble pas avoir fait appel de cette décision de TA. Sans préjuger des suites qui leur seront données, nous tenons à vous informer de ce jugement et à vous aider dans votre recours.

Les collègues concernés sont tous ceux qui, sans être spécialisés, exercent actuellement ou ont exercé en CLIS (il faut remonter 4 ans en arrière).

La première démarche à faire est un recours gracieux auprès du recteur, à envoyer en recommandé avec AR. Le SNUipp-Guyane est à votre disposition pour vous aider à rédiger votre lettre de recours gracieux.

Pour rappel, la non réponse du recteur dans un délai de deux mois vaut rejet, après quoi les collègues saisiront le TA. Nous fournirons par la suite les modèles de recours au TA.

J-N G

SNUiff-Guyane ——————— page 8

Mouvement départemental : le calendrier

Fin janvier : diffusion de la circulaire,

15 février : date limite de dépôt des actes de candidature pour les postes à profil par voie hiérarchique,

29 février : date limite de dépôt des pièces justificatives pour les rapprochements de conjoints et les situations exceptionnelles,

du 1er au 12 mars : commissions d'entretien pour les postes à profil,

du samedi 1er mars au samedi 15 mars : saisie des vœux par Internet, à partir du site du rectorat <u>www.ac-guyane.fr</u>.

13 mars: CAPA d'attribution des 10 points pour situation exceptionnelle et avis pour les postes à profil,

17 mars : réception de l'accusé de réception dans la boîte aux lettres I-Prof,

2 avril: date limite

- de contestation du barème.
- de demande écrite d'annulation de participation au mouvement,
- d'envoi de la lettre de motivation pour les candidats à un poste ASH qui

ne sont pas spécialisés,

26 avril : CAPA d'affectation sur les postes à profil,

15 mai : CAPA 1er mouvement des titulaires,

14 juin : CAPA de révision d'affectations des titulaires,

29 juin : groupe de travail sur les affectation des listes complémentaires et contractuels,

27 août : affectation complémentaire des contractuels.

▶ Important: vous allez recevoir un accusé de réception, le 17 mars, qui récapitulera vos vœux ainsi que les éléments de votre barème. Il faudra bien faire attention de vérifier vos fiches et demander une rectification s'il y a des erreurs avant le mercredi 2 avril 17h00, délai de rigueur. Concernant les demandes de majoration exceptionnelle (dossier médical ou social) prendre contact avec le médecin ou l'assistante sociale du rectorat (tél 0594 27 20 33 ou 0594 27 20 45). N'oubliez pas de nous faire parvenir un double de votre dossier pour que l'on puisse le défendre en CAPA.

▶ Attention: les collègues n'ayant pas encore de poste définitif et qui n'auraient pas satisfaction sur leurs vœux seront nommés d'office à titre définitif sur les postes restés vacants. De plus, s'ils n'ont pas élargi suffisamment leurs vœux, ils n'auront droit à aucun recours. Pensez, pour obtenir une commune, à demander tous postes sur celle-ci.

N'hésitez pas à venir vous renseigner ou téléphoner au SNUipp pour élaborer la meilleure stratégie avant de vous inscrire sur le serveur.

Statistiques pour estimer vos chances

A titre indicatif : ci-dessous, les barèmes minimaux qu'il fallait avoir pour intégrer les différentes communes de Guyane ces quatre dernières années. Attention, comme vous pouvez le constater, ces barèmes varient beaucoup d'une année sur l'autre.

Barèmes des derniers affectés au 1er mouvement (code 10)												
	Adjoint élémentaire				Adjoint maternelle				Tout poste			
Commune	2004	2005	2006	2007	2004	2005	2006	2007	2004	2005	2006	2007
Apatou	11,000	4,666	3,000	2,972	7,666	7,666	3,000	3,000	7,666	4,666	3,000	2,972
Awala-Yalimapo	9,000	36,874	17,000	20,975	4,666	-	38,510	29,831	4,666	36,874	17,000	20,975
Cacao	33,125	28,333	-	29,272	-	31,617	-	-	33,125	28,333	-	29,272
Camopi	-	-	3,000	2,944	7,666	-	3,000	15,000	7,666	39,833	3,000	2,944
Cayenne	16,303	16,628	18,000	23,984	19,666	20,333	22,000	26,814	5,928	16,628	16,000	20,367
Grand-Santi	7,666	13,666	3,000	2,978	7,666	53,858	3,000	5,994	7,666	4,666	3,000	2,978
Iracoubo	-	12,666	15,000	11,000	4,666	4,666	-	37,859	4,666	4,666	7,000	11,000
Kourou	7,666	8,666	16,750	17,956	11,666	13,631	15,000	27,000	3,834	7,666	13,000	17,000
Macouria	26,333	19,333	17,988	22,000	21,317	22,666	20,994	27,961	21,317	9,666	17,375	21,916
Mana	4,666	2,666	7,000	3,000	6,334	6,656	14,000	13,994	4,666	2,666	5,988	3,000
Maripasoula	7,634	7,666	3,000	2,962	7,666	7,666	3,000	2,988	7,634	7,666	3,000	2,962
Matoury	19,500	21,666	20,917	26,833	32,000	26,896	22,000	29,443	8,666	21,106	20,911	26,833
Montsinéry	-	17,666	18,988	28,000	18,666	-	-	-	18,666	17,666	18,988	28,000
Papaïchton	7,666	4,666	3,000	8,000	13,666	7,666	3,000	3,000	7,666	4,666	3,000	3,000
Régina	-	30,620	3,000	-	-	15,333	3,000	12,906	32,120	15,333	3,000	9,998
Rémire-Montjoly	36,084	36,620	32,484	32,000	35,194	37,217	33,136	47,589	18,078	25,978	31,934	29,754
Roura	12,094	18,333	26,861	-	-	15,333	21,000	-	12,094	9,572	21,000	-
Sinnamary	4,666	4,666	12,000	15,988	4,666	8,666	30,086	17,000	4,666	4,666	7,000	15,988
Saint-Georges	11,821	4,666	3,000	2,994	11,666	4,666	3,000	4,000	11,666	3,666	3,000	2,988
Saint-Laurent	0,000	3,000	3,000	2,972	4,666	4,666	4,000	6,000	0,000	3,666	3,000	2,972

fentires un classes - fentires - fentires un classes - fentires -